

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
	<b>Terrains</b>	Non éligible			
<b>INVESTISSEMENTS MATERIELS</b>	<b>Construction bâtiment neuf de production ou chai avec réception gravitaire ou chai enterré ou semi-enterré</b>	Construction de bâtiments pour la transformation, le stockage, le conditionnement y compris quais de réception de vendange, laboratoire d'analyse, salle de dégustation	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de biens immeubles</li> <li>- Construction de locaux à usage de bureaux administratifs</li> <li>- Construction de locaux sociaux (salles de réunions, cantines...)</li> <li>- Autres locaux techniques non liés à l'activité de transformation, stockage, conditionnement de produits éligibles (ex. le stockage d'alcool est non éligible, sauf si nécessaire à la production d'un produit listé à l'annexe VII, partie 2 du règlement (UE) n°1308/2013)</li> <li>- Démolition de l'existant</li> <li>- Voirie et réseaux extérieurs</li> </ul>
		Terrassements			
Fondations					
Génie civil, Maçonnerie, Dallages					
Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, résines, revêtement quartz, huisserie...)					
Plomberie, électricité					
Bardages intérieurs, extérieurs; ombrage isolant					
Charpente, Toiture					
Isolation					
Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage					
Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment (portes sectionnelles à ouverture et fermeture rapide ou sas d'étanchéité)					
Aménagements des sols (couverture, forme de pente)					
Aménagement d'un chai en vue d'une réception gravitaire					
Matériaux bio-sourcés					
Chai enterré ou semi-enterré					
Puits canadien/ échangeur air-sol					
	<b>Bâtiments / Rénovation (bâtiment rénové de production)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Isolation (si nécessaire toiture liée) de la zone de transformation, stockage, conditionnement</li> <li>Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage</li> <li>Bardages intérieurs, extérieurs; ombrage isolant</li> <li>Système de fermeture permettant de limiter les échanges d'air entre zone climatisée et non climatisée au sein d'un bâtiment (portes sectionnelles à ouverture et fermeture rapide ou sas d'étanchéité)</li> <li>Matériaux bio-sourcés</li> <li>Aménagement des sols de la zone de transformation, stockage et conditionnement (couverture du sol, forme de pente)</li> <li>Aménagement d'un chai en vue d'une réception gravitaire</li> <li>Aménagement du sol en vue de la réception d'un matériel neuf</li> </ul>	<b>X</b>		Tout autre investissement de rénovation

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
<b>INVESTISSEMENTS MATERIELS</b>	<b>Chaîne de réception de la vendange</b>	Postes de réception avancés (pesage, mesures diverses...)	<b>X</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipement pour la dépollution des effluents</li> <li>- Remplacement à l'identique de matériels existants</li> <li>- Véhicules routiers et leurs remorques</li> <li>- Matériel mixte</li> </ul>
		Quais de réception de vendange			
		Conquets peseurs			
Pesage					
Matériels de mesures et analyses, analyseurs de moûts					
Egrappoirs					
Fouloirs					
Broyeur de rafles					
Tables de tri					
Convoyeurs					
Aspirateurs à baie					
Pompes à marc					
Agencement et équipements annexes					
Automatismes					
Régulateur/variateur de fréquence					
Equipement de traitement de l'eau par les UV					
Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
Matériels de mesure et d'analyse					
<b>Vinification/Pressurage Egouttage/Traitement des vins et des moûts</b>	Pressoirs	<b>X</b>		Véhicules routiers/remorques	
	Egouttoirs				
	Micro-filtration tangentielle (MFT)				
	Filtration orthogonale à basse pression				
	Dégrilleurs automatiques				
	Thermovinification				
	Flash détente				
	Matériels de mesures et analyses				
	Cuverie annexe				
	Filtres				
	Centrifugeuses				
	Equipements de débouillage, clarification des moûts et des vins				
	Equipements de stabilisation tartrique				
	Agencement et équipements annexes				
	Automatismes				
	Régulateur/variateur de fréquence				
	Equipement de traitement de l'eau par les UV				
	Electricité (cf. conditions article 2,2)				
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
<b>Vinification/ Maîtrise des températures</b>	Groupes de froid	<b>X</b>		Véhicules routiers/remorques	
	Groupe de froid à haute pression et basse pression flottante				
	Echangeurs				
	Chaudières				
	Agencement et équipements annexes				
	Automatismes				
	Climatisation de la zone de vinification, stockage, conditionnement				
	Humidificateurs				
	Régulateur/variateur de fréquence				
	Equipement de traitement de l'eau par les UV				
	Electricité (cf. conditions article 2,2)				
	Génie civil (cf. conditions article 2,2)				
	Systèmes de chaudière à haute performance énergétique : bruleur modulant et bas niveau NOx, chaudière basse température ou triple parcours				
	Système de récupération d'énergie ou de chaleur : récupération d'énergie à partir des fumées ou chaudière à condensation, récupération de chaleur sur moût chaud par croisement, sur fumée ou compresseurs d'air, sur eaux de lavage des lignes de conditionnement				

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
<b>INVESTISSEMENTS MATERIELS</b>	<b>Vinification/ Cuverie / Stockage, assemblage, élevage</b>	Cuverie (béton,acier,inox,fibre polyester, bois) y compris inox 316 si destination spécifiquement pour produit de l'annexe XI ter du règlement 1234/2007	<b>X</b>		Barriques - Cuves en bois<10HI
		Cuves béton avec revêtement epoxy			
		Cuverie autovidante			
Cuverie thermorégulée					
Cuves extérieures isolées					
Rénovation cuverie par revêtement intérieur de type époxy					
Muids et foudres en bois provenant de forêt PEFC et FSC					
Agencement et équipements annexes dont laveuse de barriques, aménagements permettant de stocker les barriques..					
Automatismes					
Régulateur/variateur de fréquence					
Equipement de traitement de l'eau par les Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
<b>Vinification/ Transferts</b>	Canalisations à vendanges	<b>X</b>			
	Tuyauterie				
	Equipements à niveau de finition élevée par électropolissage				
	Réseaux divers (oxygène,azote,eau, SO2...)				
	Extraction des marcs				
	Equipements de convoyage des marcs et lies, terres de filtration				
	Pompes				
	Moteurs à haut rendement				
	Automatismes				
	Régulateur/variateur de fréquence				
	Electricité (cf. conditions article 2,2)				
	Compresseurs				
	Transformateurs électriques (cf. conditions article 2,2)				
	Générateurs (cf. conditions article 2,2)				
	Equipement de traitement de l'eau par les UV				
	Equipement permettant de contrôler la qualité				
	Matériels de mesures et analyses				
Broyeur de rafles					
Dégrilleur automatique					
NEP (nettoyage en place)					
<b>Conditionnement/ Préparation des vins</b> (chaînes de conditionnement bouteilles ,BIB, PET...)	Cuverie divisionnaire	<b>X</b>			
	Equipement de stabilisation				
	Filtres				
	Laveuses bouteilles				
	Tireuses bouteilles,BIB				
	Capsuleuses				
	Etiqueteuses et imprimantes jet d'encre pour étiquetage				
	Matériel d'emballage				
	Matériels fixes de transfert et de tracabilité				
	Dégorgeuse				
	Remuage vins				
	Régulateur/variateur de fréquence				
	Matériels de mesures et analyses				
	Ligne d'embouteillage				
	Ligne d'embouteillage avec finition électropolissage				
	Ligne d'embouteillage de la ligne dédiée aux capsules à vis ou mixte ou mixte vis/bouchon				
	Ligne d'embouteillage dédiée aux capsules à vis ou mixte avec finition électropolissage				
Ligne de conditionnement de la ligne dédiée aux contenants de petites tailles					
Ligne de conditionnement dédiée aux contenants de petites tailles avec finition électropolissage					

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
		Ligne de conditionnement de la ligne dédiée aux Bag-in-Box Ligne de conditionnement dédiée aux Bag-in-Box avec finition électroplissage Equipement de traitement de l'eau par les UV Graveurs laser pour bouteilles			
	<b>Conditionnement / Stockage</b>	Equipements et agencement de rangement des produits finis et de matières sèches (caisses de remuage...)	<b>X</b>		Caisses de stockage
	<b>Matériel pour la filière de fabrication de MC/MCR</b>	Concentrateurs sous vide Colonnes de résine anionique ou cationique Concentration par le froid Osmoseurs inverse Evaporation sous vide ou partielle sous pression atmosphérique	<b>X</b>		
	<b>Matériel innovant ou utilisant des pratiques œnologiques innovantes</b>	Echangeurs cationiques Couplage osmoseur inverse/distillateur Couplage nanofiltre/distillateur Couplage osmoseur inverse/contacteurs membranaires Couplage nanofiltre/contacteurs membranaires Cônes rotatifs ou "spinning cone column" Contacteurs membranaires seuls Couplage osmoseur inverse/nanofiltration Electrodialyseurs à membrane bipolaire	<b>X</b>		
	<b>Logiciels</b>	Logiciel pour améliorer la qualité du process et de la production Programmes pour le contrôle des équipements techniques (process; stockage, manutention du produit) Programme informatique pour la gestion du caveau	<b>X</b>		
	<b>Caveau (commercialisation / construction de caveau)</b>	Création d'un magasin de vente dans les locaux de l'unité de production ou en lien direct avec cette unité de production. Terrassements Fondations Maçonnerie Génie civil, dallages Aménagements des sols Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisserie...) Plomberie, électricité Bardages intérieurs, extérieurs Charpente, Toiture Isolation	<b>X</b>		- Lieu de vente non lié à une entreprise qui produit et déclare une production. - Aménagements extérieurs - Signalétique - Sanitaires - Bureau - Acquisition de biens immeubles - Construction de locaux à usage de bureaux administratifs - Construction de locaux sociaux (salles de réunions, cantines...) - Démolition de l'existant - Voirie et réseaux extérieurs - Parking
	<b>Caveau rénové</b>	Isolation globale (si nécessaire toiture liée) du caveau et/ou Isolation globale et puits canadien et/ou isolation globale et ombrage	<b>X</b>		- Tout autre investissement de rénovation - Lieu de vente non lié à une entreprise qui produit et déclare une production.
	<b>Commercialisation / Dégustation (matériel)</b>	Matériel spécifique à la commercialisation dont par exemple : Banque de dégustation Etagères de présentation Monte-charge Cave à vin Lave-verre Régulateur/variableur de fréquence Equipement de traitement de l'eau par les UV Climatisation du caveau neuf ou rénové	<b>X</b>		- Matériel non spécifique - Caisse - Publicité sur le lieu de vente - Mobilier - Fléchage directionnel - Clôture - Dispositif de vente en vrac - Cuve de monnaie

INVESTISSEMENTS MATERIELS

Type d'investissement	Action	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles	
INVESTISSEMENTS IMMATERIELS	<b>Etudes</b> Frais directement liés à un investissement physique et nécessaires à sa préparation ou à sa réalisation	Par exemple : études préalables, analyses de sols, honoraires d'architecte*, frais d'expertise juridique, technique ou financière... Ces frais sont éligibles dans la limite de 10% du coût éligible de l'opération. Ces frais sont rattachés au dossier comprenant les investissements matériels.  * les honoraires d'architecte sont éligibles au prorata des travaux retenus	<b>X</b>			
	<b>Investissements immatériels non liés à un investissement physique</b> Ces investissements immatériels seront retenus comme éligibles s'ils sont prévus en cohérence avec une opération (réalisée ou envisagée) comportant un investissement physique. Ils seront autant que possible précédés ou suivis d'un investissement physique ou d'une modification de pratique.	Etudes de marché, études de faisabilité, études stratégiques... Diagnostics Conseil externe dans tout domaine pertinent (par recours à un consultant, un laboratoire, un centre technique...) Acquisition de brevets et licences Participation à des foires et salons (à destination du marché intérieur) ...		<b>X</b> (123A ou 121C ou 311)*		tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER
	<b>Coûts salariaux des emplois directement créés ou nécessaires dans le cadre d'un projet global</b> Ces investissements immatériels seront retenus comme éligibles s'ils sont prévus en cohérence avec une opération (réalisée ou envisagée) comportant un investissement physique. Ils seront autant que possible précédés ou suivis d'un investissement physique ou d'une modification de pratique.	Le projet global doit être clairement explicité. Seront privilégiés les projets visant à améliorer la qualité ou la prise en compte de l'environnement ou correspondant à un objectif de stratégie ou d'action commerciale. Ces coûts salariaux recouvrent essentiellement le premier recrutement de cadres ou de techniciens, en dehors des dirigeants. Sont exclus les recrutements de simple remplacement ou ceux liés au renforcement d'une fonction déjà suffisamment pourvue au sein de l'entreprise ou d'une fonction « support » (les fonctions « support » correspondent aux domaines suivants : administratif, financier, juridique, gestion des ressources humaines...).		<b>X</b> (123A ou 311)*		Non éligible sur la 121C  tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER
	<b>Promotion</b>	Rappel : les opérations aidées au titre du FEADER dont l'objectif est la promotion ne peuvent pas viser la promotion de l'entreprise ni celle d'une marque, mais uniquement la promotion générique sur le marché intérieur de l'UE d'un produit sous signe officiel de qualité. La mesure « promotion » de l'OCM vin permet par ailleurs une aide à la promotion vers les pays tiers.		<b>X</b> (123A / 311 / 133)*		tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER

\* Sur le FEADER, les opérations peuvent être financées au titre de 3 dispositifs :

- 123A si le bénéficiaire est une IAA
- 121C si le bénéficiaire est une exploitation agricole et qu'il s'agit d'une opération de production/transformation/conditionnement
- 311 si le bénéficiaire est une exploitation agricole et qu'il s'agit d'une opération de diversification non agricole (c'est à dire hors production/transformation/conditionnement) : commercialisation, agro-tourisme...

Note : lorsque qu'une opération portée par une exploitation agricole comporte à la fois des investissements liés à la production/transformation/conditionnement et des investissements de commercialisation, alors cette opération est fléchée sur le dispositif correspondant aux dépenses dont le montant dans le projet est prépondérant. Dans ce cas, les dépenses sont soumises aux règles d'éligibilité du dispositif 121C ou 311 dont elles relèveraient en cas de projet séparé.